

Unité de recherche

Document d'autoévaluation

## CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020 VAGUE A

Le dossier d'autoévaluation comprend, le présent document d'autoévaluation (incluant les annexes en fin de document) ainsi que les deux fichiers Excel « Données du contrat en cours » et « Données du prochain contrat ». [Tous ces documents sont téléchargeables sur le site du Hcéres.](#)

NB : On renseignera ce document d'autoévaluation en s'appuyant sur l'« [Aide à la rédaction du document d'autoévaluation d'une unité de recherche](#) » téléchargeable sur le site du Hcéres.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'unité pour le contrat en cours : Droits, Contrats, Territoires

Nom de l'unité pour le prochain contrat (en cas de changement) : Droits, Contrats, Territoires

Acronyme pour le contrat en cours : DCT

Acronyme pour le prochain contrat (en cas de changement) : DCT

Domaine scientifique (si évaluation interdisciplinaire, indiquer 2 domaines) : Droit

Sous-domaines scientifiques (dans la nomenclature du Hcéres) par ordre décroissant d'importance :

Directrice / directeur pour le contrat en cours : Mme Isabelle Bon-Garcin

Directrice /directeur (ou porteur de projet) pour le prochain contrat : Mme Isabelle Bon-Garcin

### Type de demande :

Renouvellement à l'identique

Fusion, scission, restructuration

Création ex *nihilo*<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les unités en création ex *nihilo* seront, dans la plupart des cas, évaluées sur dossier sur la base d'un projet.

**Établissements et organismes de rattachement :**

Liste des établissements et organismes tutelles de l'unité de recherche **pour le contrat en cours** et **pour le prochain contrat**.

Contrat en cours : Université Lumière Lyon 2		Prochain contrat : Université Lumière Lyon 2
- ...		- ...
- ...		- ...
- ...		- ...
- ...		- ...

**Choix de l'évaluation interdisciplinaire de l'unité de recherche (ou d'une ou plusieurs équipes internes) :**

Oui

Non

**Activités de recherche clinique :**

Oui

Non

## BILAN

### 1- Présentation de l'unité (de l'équipe / du thème)

#### 1.1 Introduction

Historique, localisation de l'unité

L'EA 4573 Droits, Contrats, Territoires (DCT) est née de la fusion de deux équipes d'accueil « **Droits, Libertés et Territoires** » et « **Droit comparé et international des affaires** » qui ont existé au sein de la Faculté de droit et science politique de l'Université Lumière Lyon 2 jusqu'en décembre 2010. Ce choix a été dicté par plusieurs considérations liées non seulement à la taille des deux équipes (une douzaine d'enseignants-chercheurs de part et d'autre, et une vingtaine de doctorants) mais aussi à leur composition (des publicistes et des privatistes). La fusion en une seule unité est donc apparue nécessaire aux regards des exigences d'organisation et d'exercice de l'activité de recherche, mais aussi souhaitable dans la mesure où les axes et les thèmes de leurs champs de recherches se complétaient, voire se recoupaient souvent. De plus, la participation renforcée de publicistes et de privatistes incite davantage à la réalisation de travaux transversaux intégrant le droit public et le droit privé. Enfin, ce regroupement permet d'assurer une meilleure synergie avec les Masters 2 de la Faculté, y compris dans sa dimension pédagogique. Cette complémentarité des thèmes et centres d'intérêts a permis de trouver sans difficulté le nom de l'équipe : « **Droits, Contrats et Territoires** », labellisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Elle a été dirigée par Mme le professeur Marie-Claire Rivier jusqu'à la fin du mois d'octobre 2011. C'est aujourd'hui Mme le professeur Isabelle Bon-Garcin qui en assure l'animation. Après une période transitoire nécessaire pour établir les modes de gouvernance et construire une vie d'équipe collective, le laboratoire s'est attelé d'une part à développer les axes retenus, l'axe Droits fondamentaux, Justice et Régulation, l'axe Droit des affaires et des contrats, l'axe Droit et administration des territoires et d'autre part à s'entendre autour d'une ou plusieurs thématiques communes. Les chercheurs-enseignants de l'équipe peuvent librement travailler dans l'un des axes ou dans plusieurs d'entre eux en fonction de leur spécialité ou de l'intérêt porté aux actions menées. Si certains chercheurs ne publient que dans un axe (noyau dur), d'autres publient dans plusieurs pour les raisons évoquées précédemment.

- **L'axe Droits fondamentaux, Justice et Régulation** est le point de rencontre de travaux individuels d'enseignants-chercheurs de l'Équipe et le lieu d'impulsion d'un travail collectif. Dans le cadre d'un colloque annuel, les Transversales de Lyon 2, il propose notamment d'étudier de manière systématique et transversale les différents droits et libertés et leurs techniques de protection, en particulier juridictionnelles. Les droits européens et internes, publics et privés sont ainsi présentés, analysés et mis en relation. Le champ de cet axe s'étend également à la justice, en particulier aux techniques de contrôle qu'elle développe, et aux modes alternatifs de règlement des différends. Il est dirigé depuis 2016 par Mme le professeur Valérie Goesel-Le Bihan qui a succédé à Mme Genevève Iacono, maître de conférences.
- L'axe **Droit des affaires et des Contrats** est principalement tourné vers le droit des affaires, entendu au sens large. Indépendamment de recherches ponctuelles, deux terrains d'observation sont présents. Le premier est subjectif et s'attache à la notion même d'entreprise définie comme une organisation économique réunissant des moyens humains, matériels, immatériels et financiers, pour produire des biens ou services afin de réaliser un profit ou une économie. Le second est objectif en ce que le droit des affaires ne peut se résumer seulement au droit de l'entreprise et englobe alors les opérations dites marchandes. Cet angle d'observation permet d'aborder des aspects différents où le contrat occupe une place centrale (contrat d'affaires, contrats de transports, contrats d'auteurs...). Il est dirigé par M. Jean-Louis Navarro, Maître de conférences.
- **L'axe Territoires** coordonne les recherches des membres du centre relatives aux formes territoriales de l'État, à la décentralisation, au fédéralisme, à l'intercommunalité et aujourd'hui à la Métropole de Lyon, aux politiques locales en matière d'urbanisme, de patrimoine, d'environnement, et à la démocratie locale ou à la fonction publique locale notamment. Depuis décembre 2015 il est dirigé par M. Christophe Chabrot, maître de conférences, qui a succédé à M. Patrick Janin, maître de conférences.

Reconnue par le Ministère Équipe d'Accueil sous la tutelle de l'Université Lumière Lyon 2, « l'EA 4573 Droits, Contrats et Territoires » (DCT) a depuis septembre 2012 intégré le réseau des Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) en s'affiliant à l'Institut des Sciences de l'Homme de Lyon (ISH) devenu MSH Lyon-St-Etienne. Elle dépend de l'École doctorale de droit « ED 492 » qui regroupe les universités Lumière Lyon 2, Jean Moulin Lyon 3, Jean Monnet Saint-Etienne. Cette dernière réunit des juristes de droit privé, de droit public et historiens de droit.

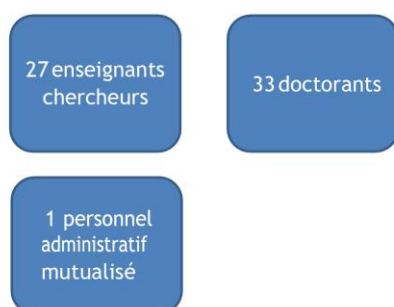
La localisation de DCT a évolué : de 2011 à octobre 2014, nous disposions seulement de deux bureaux situés au sein de la faculté de droit représentant une superficie totale de 20 m<sup>2</sup>, l'un étant dédié aux enseignants chercheurs, l'autre aux doctorants. Nous avons pu ensuite bénéficier d'une superficie plus importante, toujours au sein de la faculté, comprenant quatre bureaux, une grande salle de réunion et deux espaces de rangement. Malheureusement pour des raisons de rénovation du bâtiment, nous avons dû déménager une première fois entre mai 2018 et septembre 2018. La MSH Lyon-St-Etienne nous a accueilli provisoirement dans un open space non finalisé. Et nous avons dû, pour les mêmes raisons, déménager une seconde fois mi-mars 2019, en espérant pouvoir intégrer à nouveau nos locaux au mieux fin septembre 2019, amputés de quelques m<sup>2</sup> pour permettre la construction d'un ascenseur. En attendant, nous disposons de 3 bureaux seulement au sein d'un autre laboratoire (LAET) qui a bien voulu nous accueillir, lesquels sont principalement occupés par nos doctorants. Quant à la gestionnaire de notre laboratoire, que nous partageons avec deux autres laboratoires, elle n'a jamais pu être domiciliée dans nos locaux, faute de place. Cette situation a rendu plus compliqué la vie de l'équipe, qu'il s'agisse de sa gouvernance ou de l'organisation de ses séminaires internes.

## Structuration de l'unité

Organigramme fonctionnel joint en annexe 2

### 1.2 Effectifs et moyens

#### 1.2.1 Effectifs



Au 30 juin 2019, le laboratoire compte huit professeurs et deux professeurs associés, quinze maîtres de conférences dont quatre HDR et deux docteurs.

Les effectifs du laboratoire sont en légère progression aussi bien pour les professeurs que pour les maîtres de conférences, trois soutenances d'HDR sont prévues dans les deux années qui viennent.

Deux professeurs vont muter à la rentrée 2019 mais trois postes de professeurs ont été demandés par la faculté de droit (Julie Victoire Daubié) pour la rentrée de 2020/2021.

Deux maîtres de conférences sont partis à la retraite en décembre 2018, un membre de DCT, maître de conférence et spécialiste de droit du travail a changé de laboratoire en mars 2019, dans le même temps, nous recevons un nouveau membre, maître de conférence à la faculté Julie Victoire Daubié qui a souhaité intégrer notre équipe, en particulier l'Axe 1.

Quatre postes de maître de conférences ont été demandés par la faculté pour la rentrée 2020/2021.

## 1.2.2 Moyens financiers

## Liste des projets de recherche financés

Projet	INTITULE DU PROJET		Responsable financier	DATE PROJET	
ANR	Projet PLUPATRIMONIAL ayant pour objet le "PLU patrimonial" quels nouveaux outils réglementaires pour concilier pérennité du patrimoine bâti et développement urbain durable"	Année 2016	1 876,10 €	Mr Planchet Pascal	Du 01/01/2016 au 30/09/2019
		Année 2017	3 135,93 €		
		Année 2018	2 440,48 €		
		Année 2019	12 775,49 €		
		<b>Total</b>	<b>20 228,00 €</b>		
Région AURA	Convention attributive de subvention pour la thèse de Mr Jordy Bony étude " Le statut juridique du cadavre humain en Europe - Etude comparative avec les Etats Unis"	Année 2017		Mr Jeremy Heymann	Du 21/12/2017 au 29/03/2021
		Année 2018	5 200,00 €		
		Année 2019	9 800,00 €		
		Année 2020			
		<b>Total</b>	<b>15 000,00 €</b>		
Projet Interne	Appel à projet Pluridisciplinaire Interne (APPI) 2017-2018	Année 2017	4 000,00 €	Mr Christophe Chabrot	Du 10/4/17 au 31/12/2018
		Année 2018	8 500,00 €		
		<b>Total</b>	<b>12 500,00 €</b>		

## Évolution des ressources financières (2014-2018)

	2014 attributions	2015 attributions	2016 attributions	2017 attributions	2018 attributions
<b>Total</b>	<b>26 729</b>	<b>24 481</b>	<b>21 261</b>	<b>23 739</b>	<b>39 407</b>
Dotation récurrente - Fonctionnement	17 729	20 054	18 537	19 679	33 407
Dotation récurrente - Équipement	9 000	4 427	2 354	4 060	6 000
Autres			370		

## 1.2.3 Politique scientifique

## Les missions :

De manière globale, l'Équipe DCT effectue une veille juridique, produit de l'expertise, participe à des appels d'offre et des recherches collectives, initie des thèmes de réflexion, organise des rencontres scientifiques, accueille et suit les doctorants, participe à la formation en master et en doctorat.

Les recherches menées au départ dans l'Équipe ayant été pour l'essentiel individuelles, l'un de ses objectifs a été de favoriser la réflexion collective afin de faire émerger des thèmes fédérateurs, en particulier entre publicistes et privatistes,

De façon plus générale, l'EA DCT a souhaité :

- Se développer – en partie par une attractivité plus forte à l'égard des chercheurs du site Lyon-Saint-Etienne – et développer la recherche produite tant sur le plan qualitatif que quantitatif ;
- Devenir un pôle de recherche local et national dans certains domaines en organisant des manifestations marquantes et en produisant un vivier de docteurs, en particulier dans l'Axe Droits fondamentaux ;
- Permettre à chaque Enseignant-Chercheur juriste de l'Université Lyon 2 de trouver sa place au sein de l'équipe, en soutenant ses initiatives tout en l'aidant à développer des dynamiques collectives sur le site et au plan national ;
- Permettre une forte collégialité dans la prise de décision ;
- Favoriser une importante collaboration avec la Faculté, son Doyen étant membre de droit du conseil de DCT ;
- Favoriser la bienveillance comme modèle de management public.

### **Les objectifs scientifiques :**

#### **Au sein de l'axe Droit fondamentaux :**

Il s'agit de développer et de pérenniser une manière nouvelle de chercher en droit des libertés, qui allie approfondissement et transversalité des savoirs.

#### **Au sein de l'axe Droit des affaires et des contrats :**

Il s'agit d'approfondir les activités de recherche principalement tournées vers la bonne gouvernance, tout en permettant à d'autres thématiques de se développer.

#### **Au sein de l'axe Territoires :**

Il s'agit d'approfondir les recherches autour de l'organisation territoriale, de l'urbanisme et de la démocratie locale.

### **Actions entreprises pour mettre en œuvre les recommandations de la précédente évaluation :**

Recommandations de la précédente évaluation :

- L'équipe gagnerait à être étoffée ;
- Le lien entre la recherche conduite dans le centre et les diplômes délivrés par l'Université Lumière Lyon 2 doit être plus nettement affirmé ;
- Rapprochement avec d'autres centres de recherche de la région ;
- Augmentation du nombre de manifestations scientifiques.

### **En conséquence :**

- DCT a accueilli de nouveaux membres venus de Lyon 3 ou d'autres centres de recherche de Lyon 2. Il en est ainsi de Mme V. Goesel-Le Bihan depuis 2015, de Monsieur G. Protière depuis 2015, de Mme M.-O Nicoud depuis 2017 et tout récemment (mars 2019) de Mme C. Schmitter
- A créé une dynamique de recherche collective intégrant, en fonction des thématiques choisies, les chercheurs des différents axes de l'Équipe et du site (de Lyon 3, Saint-Etienne et Sciences Po Lyon) au travers de colloques annuels initiés, dirigés scientifiquement et organisés par Lyon 2 (Les Transversales de Lyon 2, axe Droits fondamentaux, justice et régulation - colloque Métropole de Lyon, axe Territoires) ou d'ouvrages collectifs (ouvrage sur le contrôle, ouvrage sur les droits des passagers, Axe Droit des affaires et des contrats).

- A augmenté le nombre des manifestations scientifiques, en particulier grâce au lancement de cycles de colloques réguliers. Ainsi tous les ans se déroulent « Les Transversales de Lyon 2 » et tous les 2 ans, les Rencontres de Lyon en partenariat avec la chambre des huissiers de justice de la cour d'appel de Lyon. DCT encourage également l'organisation de colloques initiés par les différents membres de l'Équipe. La moyenne par an est depuis 2014 de : **6**

2014	3
2015	5
2016	7
2017	8
2018	8
2019	5
<b>Total</b>	<b>36</b>

-A œuvré à une meilleure articulation entre la recherche et les diplômes de master propres à Lyon 2. Le sujet des thèses proposées est de plus en plus en adéquation avec les recherches dominantes menées dans l'Équipe, nous impliquons par ailleurs de plus en plus les étudiants des M2 dans l'organisation de conférence ou de colloques. Enfin, les responsables des M2 sont tous membres de DCT.

#### **En particulier dans l'axe Droits fondamentaux, justice et régulation :**

A développé une recherche juridique fondamentale de haut niveau avec une approche en partie inédite de mise en relation systématique de la protection des droits fondamentaux dans les différents ordres juridiques. Un dépassement des cloisonnements disciplinaires qui associe les grandes juridictions nationales (dont le Conseil constitutionnel) et les juridictions locales administratives et judiciaires (CAA de Lyon et CA de Lyon).

#### **En particulier dans l'axe Droit des affaires et des contrats :**

A développé des collaborations scientifiques avec les étudiants des M2 en les aidant à organiser des manifestations. Parmi les plus récentes, on peut signaler un colloque sur « le droit des contrats, éthique et contrats d'affaires : quelles actualités » (Lyon-1<sup>er</sup> mars 2019) organisé par l'association du M2 Droit et pratique des contrats qui est un diplôme co-accrédité Lyon2/Lyon3/Saint-Etienne, une conférence sur « Les données numériques, plateformes et transport » (Lyon-14 mars 2019), organisé par l'association du M2 Droit des transports et de la logistique (Lyon2).

#### **En particulier dans l'axe territoires :**

- A renforcé la transdisciplinarité par l'implication de chercheurs d'autres laboratoires dans le projet sur la Métropole de Lyon, notamment du laboratoire Triangle (politistes) et du LAET (Transports : économistes, ingénieurs) de Lyon 2, ainsi que de l'Agence d'urbanisme du Grand Lyon,

- A créé un lien réel avec l'université Lyon 3 par la participation de deux enseignants-chercheurs de sa Faculté de droit au colloque Métropole de Lyon. De même, une collaboration a été mise en place à l'occasion du colloque du 8 mars 2019 sur « La reconversion du patrimoine public monumental » avec des enseignants-chercheurs de cette même université. Les colloques organisés par cet axe ont permis également de développer un travail en coopération avec d'autres universités françaises (Clermont-Ferrand, Angers, Lille, Nantes, Montpellier) et étrangères (Szeged, Budapest, Naples, Gênes, Barcelone, Katowice, Meiji de Tokyo), appelé à se développer,

- A consacré le lien avec les étudiants et doctorants dans le cadre de l'ANR PLU Patrimonial impliquant deux doctorants, et à l'occasion du projet Métropole de Lyon, une doctorante a fait sa première conférence publique lors de ce colloque, trois autres doctorants et une étudiante de M1 ont participé à l'organisation du

colloque par des travaux de recherche et la réalisation de documents de présentation, les étudiants en Master 2 travaillant sur les questions territoriales (M2 MAECCTE et CJCE) ont participé aux deux journées du colloque et aux séminaires de recherches qui l'accompagnent. La mise en place d'une Encyclopédie de la métropole est appelée à intégrer des travaux des étudiants de M2 (notamment AECCTE, CJCE, DGRH) et des doctorants, publiés en ligne, ou donnant lieu à des séminaires de recherche.

Unité/Équipe	Recherche académique	Interactions avec l'environnement	Appui à la recherche	Formation par la recherche	Total
Ensemble	50%	20%	15%	15%	100%

L'activité de production de connaissances est dominante, mais elle intègre la formation par la recherche et un effort de valorisation.

## 2- Présentation de l'écosystème recherche de l'unité

Comme il l'a été déjà mentionné, DCT a depuis septembre 2012 intégré le réseau des Maison des Sciences de l'Homme (MSH) en s'affiliant à l'Institut des Sciences de l'Homme de Lyon (ISH) devenu MSH Lyon-St-Etienne. Les avantages sont nombreux tant au niveau des services proposés, (mise à disposition de salles de réunion, hébergement du site web, support informatique), qu'au niveau scientifique, la MSH favorisant la collaboration avec d'autres laboratoires, en particulier pour DCT, avec le laboratoire Triangle et le LAET.

## 3- Produits et activités de la recherche de l'unité (de l'équipe / du thème)

### 3.1 Bilan scientifique

Axes	Articles	Article en anglais ou autre Langue étrangère	Commentaire d'arrêt.	Colloques. Ed. actes de colloque Articles publiés	Chapitre d'ouvrage	Ouvrages	Thèses soutenues ou publiées	Invitation colloque à l'étranger
Axe 1	44	1	19	58	5	3		1
Axe2	65	11	40	50	42	8		19
Axe 3	17	–	2	48	21	6		12
Total	126	12	61	127	68	17	16	32

### Bilan par axe :

- L'axe **Droits fondamentaux, Justice et régulation** a été composé durant le contrat d'un noyau dur de 9 enseignants-chercheurs (dont 7 HDR) et 7 doctorants actifs au sein de l'équipe. Certains enseignants des autres axes y ont également été associés (6, dont 4 HDR).

La production scientifique de l'axe atteint un total de 135 productions dont 3 ouvrages, 47 articles dont 4 chapitres d'ouvrages et un article en anglais et 58 communications à des colloques (dont 27 publiées),



Les doctorants ou docteurs ont en moyenne publié 1 article et présenté 1 communication et demie lors de colloques.

Les 9 enseignants-chercheurs constituant le noyau dur de l'axe ont quant à eux présenté ou publié 107 productions doctrinales, dont 3 ouvrages, 42 articles et 47 communications (dont 20 publiées), ce qui fait une moyenne de près de 12 productions par E-C sur la période du contrat. Ils ont organisé 7 colloques (dont 5 avec publication des actes). La production comprend de nombreuses études relevant de la recherche fondamentale ainsi que le lancement et la pérennisation de cycles de colloques de haut niveau.

-L'axe **Droits des affaires et des contrats** a été composé durant le contrat d'un noyau dur de 6 enseignants-chercheurs (dont 5 HDR) et 8 doctorants (dont 3 actifs au sein de l'équipe).

La production de l'axe a atteint un total de 253 productions, dont 11 ouvrages, 83 articles (12 en anglais ou dans une langue étrangère), 60 chapitres d'ouvrages, 39 commentaires d'arrêt, 60 communications à des colloques (dont 16 publiées).

Les 6 enseignants chercheurs constituant le noyau dur de l'axe ont quant à eux publiés 235 productions doctrinales dont 10 ouvrages, 63 articles, 43 communications, ce qui fait une moyenne de 39 productions par E-C sur la période du contrat. Ils ont organisé 13 colloques (dont 3 publiés).

L'axe **Territoires** a été composé durant le contrat d'un noyau dur de 10 enseignants chercheurs (dont 6 HDR), de deux docteurs et de 6 doctorants.

La production de l'axe atteint un total de 92 productions, dont 6 ouvrages, 38 articles ou chapitres d'ouvrages, de 48 communications à des colloques (dont 36 publiées).

### 3.2 Faits marquants

L'équipe DCT a maintenu et surtout développé son positionnement national dans des domaines comme les droits fondamentaux, l'organisation territoriale, l'urbanisme, le droit des affaires et de la finance. Elle a par ailleurs étendu ses réseaux en nouant des partenariats tant avec des Universités françaises et étrangères qu'avec des acteurs institutionnels et économiques.

#### **Les faits marquants de l'axe Droits fondamentaux, justice et régulation sont les suivants :**

##### **1- Lancement et pérennisation de cycles de colloques**

-Les **Transversales de Lyon 2** : elles visent non seulement à faire travailler ensemble les privatistes et les publicistes de l'Équipe, de l'ensemble du site (Lyon 3, Sciences Po, Saint-Etienne) et d'autres universités nationales ou étrangères sur des thèmes transversaux, mais aussi à développer une approche systématique de mise en relation du traitement des droits et libertés dans les différents ordres juridiques nationaux et européens. Une telle approche dans le cadre de colloques annuels est inédite en France. Trois colloques ont déjà été organisés : portant en 2016 sur le traitement par le juge du principe de précaution ; en 2017 sur le traitement par le juge du droit au respect de la vie privée et en 2018, sur les techniques de contrôle par le juge des droits et libertés. Les actes de ces colloques ont été publiés, soit dans des revues nationales, soit depuis 2018, sur le site internet consacré à ces colloques : [transversales.org](http://transversales.org).

Un véritable **défi méthodologique**, donc – mettre en relation les savoirs spécialisés de plus haut niveau sur chacune des thématiques concernées -, un **défi organisationnel** – organiser, en plus des autres manifestations, un colloque annuel avec une seule gestionnaire partagée entre plusieurs laboratoires et sans ingénieur de recherche, mais aussi un choix de **valorisation maximale** (par association de membres des juridictions concernées afin qu'ils puissent intégrer les apports et les critiques dans leur pratique et, pour le reste du public, par une publication sur un site dédié opérationnel depuis novembre 2018 qui abrège grandement les délais de publication en proposant une publication rapide et un accès sous divers formats – les transversales 2018 sont ainsi en ligne depuis la fin mai 2019). Une **formation poussée par la recherche** enfin, l'assistance au colloque étant un élément obligatoire de la formation des M1 et M2 de la Faculté ainsi que des doctorants, qui participent de plus à son organisation.

-Les rencontres de Lyon co-organisées par Lyon 2 et par la Chambre Nationale des Huissiers de justice. Deux colloques ont déjà eu lieu, le premier en 2016 relatif à l'effectivité du recouvrement forcé et le second en 2018 qui parcourt les créances de sommes d'argent de la phase amiable au recouvrement forcé. Les actes sont parus dans la revue Droit et Procédures EJT.

-Des journées d'étude supplémentaires ont également été organisées en **droit des étrangers**, l'une portant sur le logement des étrangers, un droit en construction, 8 avril 2016 (podcasts des interventions en ligne), l'autre portant sur la vulnérabilité en droit des étrangers, 19 octobre 2017. La dernière vient d'avoir lieu et concernait le droit des étrangers à une vie familiale (22 mai 2019).

## 2- Approfondissement de l'articulation entre les masters, le doctorat et la recherche menée au sein de l'axe.

Le caractère transversal des approches est désormais décliné dans des thèses (contentieux administratif et contentieux constitutionnel, protection européenne et interne des droits fondamentaux des personnes) dont la co-direction fréquente est de nature à permettre un véritable dialogue entre les disciplines.

- J. Béal-Long, *Moyens de constitutionnalité et moyens de légalité* (dir. V. Goesel-Le Bihan). Début de la thèse : 2012/Soutenance : 2019.
- A. Dumoutet, *Les techniques jurisprudentielles de protection du droit de propriété : étude de droit public interne et européen* (co-dir. V. Goesel-Le Bihan et H. Surrel). Début de la thèse : 2015.
- P. Loïchot, *Les limites du droit à la liberté d'expression dans les jurisprudences internes et de la Cour EDH* (co-dir. V. Goesel-Le Bihan et H. Surrel). Début de la thèse : 2017.

Les autres sujets donnés comprennent également une dimension transversales importante du fait de la nécessaire mise en relation entre les droits internes et le droit européen, qu'il s'agisse de celui développé par la CourEDH (1<sup>er</sup> sujet) ou de celui développé par la CJUE (2<sup>ème</sup> sujet).

- M. Malblanc, *Les notions autonomes au sens du droit de la Convention européenne des droits de l'homme* (co-dir. E. Jaillardon, H. Surrel). Début de la thèse : 2013.
- N. Albouy, *Les contrôles exercés par le Conseil constitutionnel du respect des dispositions de la Charte de l'environnement* (co-dir. V. Goesel-Le Bihan et M. Disant). Début de la thèse : 2016.

Les M2 qui préparent au doctorat (Droits de l'homme, Droit public fondamental) font déjà une place à une telle démarche qui irrigue nombre d'enseignements proposés, enseignements qui ont d'ailleurs déjà des sous-bassements dans les enseignements plus généraux proposés en M1 (M1 Droit public : UE de spécialisation en droits des libertés obligatoire au semestre 2). L'objectif poursuivi est non seulement de créer une filière homogène d'enseignement et de recherche, mais aussi de parfaire la visibilité de l'université dans ces domaines à tous les niveaux (master, doctorat, recherche). La **formation par la recherche** est également très développée dans ces **masters**, les séminaires dispensés étant pour beaucoup d'entre eux directement issus de la recherche menée par les enseignants chercheurs concernés (contentieux constitutionnel approfondi, droit administratif des libertés). De façon plus générale, on doit noter que les 7 enseignants HDR qui font partie ou ont fait partie de l'axe DF ont dirigé ou dirigent une mention de master (droit public) ou des parcours de master (justice procès et procédures, droit privé, droit public ou droit des affaires).

## 3- Développement de liens forts avec l'environnement local et national.

Qu'ils soient professionnels (médiation, huissiers de justice) ou juridictionnels (juges : participation des présidents des 2 cours d'appel de Lyon aux diverses Transversales ainsi que d'un membre du Conseil constitutionnel). Acquisition d'une forte visibilité nationale par le caractère récurrent des manifestations scientifiques organisées et des publications de certains membres (Tribunes dans des revues nationales etc.), leur haut degré d'exigence (recherche fondamentale) et, pour certains ou certaines d'entre elles, leur approche - transversale inédite.

### Les faits marquants de l'axe Droit des affaires et des contrats :

#### 1- Pérennisation de la recherche sur la notion de bonne gouvernance

L'axe de droit des affaires a développé ses activités de recherche principalement autour de la bonne gouvernance. Il s'agit d'un axe traditionnel, ainsi depuis presque 15 ans se déroule chaque année, la journée du gouvernement d'entreprise en collaboration avec l'Association française de gouvernement d'entreprise et l'APIA (association d'administrateurs indépendants). D'autres manifestations ont été également organisées selon le même axe de recherche comme « La lutte contre les fraudes et autres manquements à la probité en

entreprise » le 29 sept. 2018, « Éthique et contrats d'affaires : quelles actualités ? », le 1<sup>er</sup> mars 2019 ou encore la demi-journée d'études « droit et éthique des affaires » sur les prix de transfert, le 7 déc. 2016. Dans la continuité de ces réflexions sur la bonne gouvernance, il convient aussi de souligner la parution d'un ouvrage collectif sur la notion de contrôle : « Le contrôle à travers le droit : une lecture franco-canadienne » codirigé avec M. H. Prince, Professeur à l'Université de Montréal et publié par les éditions Thémis (Canada) en janvier 2018. Cet ouvrage s'inscrit également dans une coopération maintenant très ancienne avec l'Université de Montréal. Cet ouvrage réunit des travaux de collègues canadiens et français. Il s'agit du quatrième travail de ce type réalisé avec eux.

## 2 – Développement de deux autres thématiques plus en lien avec les contrats

A côté du thème central de la gouvernance, deux autres axes de recherche doivent être mis en avant : l'un centré sur le droit des transports (sous le prisme du droit privé) et l'autre sur la propriété intellectuelle.

Concernant le droit des transports, on peut signaler la réalisation d'un ouvrage collectif avec la participation de chercheurs de Lyon 3 sur le droit des passagers et de 3 docteurs dont les sujets portent sur le transport (« Les nécessaires évolutions de l'encadrement des activités d'auxiliaires du transport maritime de marchandises en droit français et sénégalais », « Contribution à l'élaboration d'un acte uniforme relatif aux contrats de transport de marchandises par voie ferroviaire dans l'espace OHADA », « Régime juridique et normatif en France et en Europe pour les entreprises de transport de passagers et de marchandises qui occupent l'espace aérien urbain public », thèse CIFRE), ainsi que l'organisation de deux manifestations à Lyon :

- Les bouleversements en droit des transports face aux plateformes de mise en relation et à l'Open Data, dans le cadre des « Rencontres Francophones Transport Mobilité » (RFTM), le 8 juin 2018.
- et une conférence organisée dans le cadre du M2 de Droit des transports et de la logistique sur « Données numériques, plateformes et transports », le 14 mars 2019.

Concernant le droit de la propriété intellectuelle, on peut mettre en avant à la fois un ouvrage collectif, un docteur travaillant sur « La protection des dénominations géographiques en vue de protéger les intérêts des consommateurs » et des manifestations scientifiques :

- Stratégies internationales et propriété intellectuelle (dir. A. Quiquerez), Larcier, coll. Droit, management & stratégies, ouvrage collectif (mars 2019).
- Quelles exceptions pour créer des œuvres issues de l'intelligence artificielle ? », in Art et culture à travers le prisme des nouvelles technologies et de l'innovation : entre déploiements et mutations, Entretiens Jacques Cartier, Lyon, nov. 2018.
- L'harmonisation de la propriété littéraire et artistique dans l'OAPI. Comparaison européenne » in « Un nouveau regard sur la propriété intellectuelle. Acquis et défis de la propriété intellectuelle en Afrique », sous la direction d'Edouard Treppoz, et Anne-Emmanuelle KAHN, co-organisé par les Universités Lyon 2 et Lyon 3, 10 nov. 2016, Revue Francophone de la Propriété Intellectuelle, février 2018.
- Retour sur l'affaire du Dialogue des Carmélites : atteinte disproportionnée au droit moral », In « Droit et création) Quelle(s) liberté(s) pour les artistes ? », colloque co-organisé par E. Treppoz et AE Kahn, Musée des Beaux-Arts, Lyon, 7 oct. 2016, Revue Juris art etc., Dalloz, n° 39, octobre 2016, p. 32.

## 3- Ancrage affirmé en droit des affaires

La venue dans l'équipe d'un spécialiste de droit des affaires - et en particulier de la fiducie - a permis de renforcer l'axe dans sa dimension de droit des affaires, par des publications et par l'organisation de colloques à Lyon 2 qui ont fait venir de nombreux professionnels issus du monde de la finance et des banques, ainsi que des avocats spécialisés en droit des affaires. Trois peuvent être mentionnés :

- La réforme du droit des contrats et ses incidences sur la vie des affaires : premiers retours, Lyon 2, 24 mars 2017, actes parus in LexisNexis, coll. Actualités de droit de l'entreprise, 2017 (193 p.)
- La fiducie au service des restructurations, propos introductifs et conclusifs, La fiducie : assise théorique et aspects pratiques / Trusts in civil law jurisdictions : operational and theoretical aspects, Lyon 2, 29 septembre 2017

- Le droit économique : support de croissance dans l'industrie pharmaceutique ?, 20e Rencontres juridiques, Univ. Lyon 2, 9 déc. 2016.

## **Les faits marquants de l'axe Territoires :**

### **1 – Obtention de subventions de recherches**

L'obtention de **subventions** de recherches pour le **PLU Patrimoine** et l'**APPI Métropole de Lyon** a permis à la fois de susciter une recherche commune impliquant tous les membres ou presque de l'équipe, de mener des activités de recherches visibles et reconnues et impliquant d'autres partenaires universitaires ou institutionnels (Triangle, Gridauh, Grale, Conseil d'Etat, Métropole de Lyon), et de renforcer l'équipement du centre en littérature scientifique (achats d'ouvrages pertinents et pointus dans ces domaines). Elle a également conduit à l'approfondissement de la recherche menée (3 articles de C. Chabrot en 2019 sont directement reliés à cette incrémentation).

Non seulement ces soutiens nous ont permis de mieux coordonner et centrer nos recherches sur des thèmes porteurs et collectifs, mais ils ont aussi soulevé des hypothèses de travail mises à l'épreuve de la réalité de terrain (sur la démocratie et les institutions de la métropole de Lyon par exemple, peu accessibles de l'extérieur). Ce dialogue entre la recherche théorique et la pratique ouvre d'ailleurs à son tour de nouvelles pistes de recherches. Comme par exemple la mise en parallèle des discours des universitaires et des hauts fonctionnaires du Grand Lyon lors du colloque de mars 2018. De même, la perspective de l'étape de croissance que constituera en 2020 l'élection directe des conseillers métropolitains amène une nouvelle compréhension des statuts écrits au regard de la pratique politique, que les liens avec les politistes du laboratoire Triangle permettront d'exploiter avec encore plus de pertinence.

Par ailleurs, ces recherches collectives ont une grande visibilité en raison des différentes manifestations qui les ont entourées :

-Concernant la recherche ANR consacrée au PLU patrimonial, un grand colloque de clôture est prévu à Angers les 17 et 18 juin 2019. Tous les éléments sur l'état de la recherche sont disponibles sur deux sites dédiés (où le second propose un ensemble de vidéos) : <https://plupat.hypotheses.org/> et [https://www.canal-u.tv/producteurs/plu\\_patrimonial](https://www.canal-u.tv/producteurs/plu_patrimonial)

- Un Colloque international « *La Métropole de Lyon : de la singularité à la modélisation ?* » s'est tenu les 29 et 30 mars 2018, à la Métropole de Lyon (salle du Conseil) puis à Lyon 2 (Grand Amphi). La publication des Actes est en cours (pour juin 2019) aux éditions L'Harmattan, collection du GRALE. Il a été précédé par plusieurs séminaires d'étude, l'un sur « Les mécanismes démocratiques dans la Métropole de Lyon », qui a été organisé le mardi 25 avril 2017 dans les locaux du centre DCT, avec une double présentation de C. Chabrot sur « *Le système de démocratie représentative dans la métropole de Lyon* » et de P. Houssais (Direction de la Prospective et du Dialogue Participatif, Métropole de Lyon) sur « *La participation citoyenne dans la métropole de Lyon* », un autre sur « *La Métropole et les syndicats* » a été organisé le 4 décembre 2018 avec les chercheurs du centre et les étudiants des deux M2 AECCTE et CJCE autour de la conférence du collègue politiste G. Gourgues (laboratoire Triangle, Lyon 2) faisant état de ses derniers travaux en la matière.

### **2 - Renforcement de liens forts avec des partenaires universitaires et institutionnels**

Ce réseau de partenaires universitaires et institutionnels a été renforcé, que ce soit avec le GRIDAUH (Groupement d'intérêt public de recherche dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat), le GRALE (Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe), l'OLA (Observatoire de l'Autonomie Locale, Lille 2) mais aussi à travers le Réseau d'études métropolitaines qui se met en place suite au colloque Métropole de Lyon, et qui met en relation des chercheurs, des élus, des fonctionnaires et des acteurs de la vie métropolitaine.

On notera également le rapprochement avec l'IAO (Institut d'Asie Orientale, UMR 5062). Des liens personnels sont en effet tissés par C. Chabrot (co-fondateur en 1997 du Groupe d'études franco-japonais de droit public, chercheur associé à l'IAO et membre des comités de suivi de thèse de cet institut), qui correspondent également à des projets de recherche convergents (cf. participation de C. Chabrot au colloque de mars 2017 Droit japonais, droit français : quelle réforme ?, pour une conférence portant sur les réformes territoriales en France), mais aussi à l'accueil régulier d'enseignants-chercheurs japonais (M. Mizutori, M. Eto, et en 2020 M. Sugawara) au sein de l'équipe DCT.

### 3 – Organisation de nombreuses manifestations sur la décentralisation

L'axe a organisé lui-même ou participé depuis 4 ans à différentes manifestations (11) dans le cadre de recherches plus générales sur la décentralisation (organisation territoriale de l'État, réformes de la décentralisation et de l'intercommunalité, démocratie locale, coopération transfrontalière), menées par ses membres ou auxquelles ses membres sont associés. Il s'agit tout autant de participation à des colloques internationaux en Hongrie, ce qui a par permis d'ouvrir un partenariat avec l'Université de Szeged, ou encore en Slovaquie, mais aussi de soirées débat ouvertes à un public très large.

## 4- Organisation et vie de l'unité (de l'équipe / du thème si pertinent)

### 4.1 Pilotage, animation, organisation de l'unité

Comme le prévoient ses statuts, DCT s'organise autour de plusieurs instances collégiales :

- **Une direction** : la directrice élue par l'Assemblée Générale (AG), impulse et coordonne la politique scientifique de l'équipe, préside l'AG, le Conseil du centre et l'Assemblée des chercheurs. Elle est l'ordonnateur du budget.
- **Le conseil du centre** : également élu, le conseil régit les activités du laboratoire aux côtés du directeur. Il définit les règles d'attribution des financements, arbitre les demandes de moyens et mène l'animation scientifique générale de l'équipe. Le conseil – qui se compose de la directrice, du responsable administratif et financier, des enseignants-chercheurs responsables d'axe, d'un responsable des activités collectives, d'un responsable de l'intégration des doctorants, du Doyen de la faculté de droit et d'un élu des doctorants – reflète la volonté d'une bonne représentation de l'ensemble des membres du laboratoire dans la prise de décision. Les membres de l'équipe porteurs de projets peuvent être invités à titre consultatif lors des réunions. Le conseil se réunit en moyenne tous les deux mois. Un compte rendu du conseil est établi et diffusé auprès des membres de l'équipe.
- **L'Assemblée des chercheurs** : comprenant l'ensemble des membres titulaires de l'Equipe, elle définit le périmètre de recherche ainsi que la politique générale et scientifique de l'équipe.
- **Une Assemblée Générale** : elle comprend les membres titulaires et les membres associés de l'équipe. L'AG, convoquée une fois par an, valide le périmètre de recherche ainsi que la politique générale et scientifique de l'équipe. L'ordre du jour de l'AG est établi par le Conseil du centre et peut comporter des questions dont l'inscription est demandée par un membre de l'équipe. L'élection du directeur est également de son ressort. Après chaque AG, un procès-verbal est diffusé auprès des membres de l'équipe.

### 4.2 Parité ; Intégrité scientifique ; Hygiène et sécurité ; Développement durable et prise en compte des impacts environnementaux ; Propriété intellectuelle et intelligence économique

Parité : En juin 2019, DCT compte un peu plus d'hommes (15) que de femmes (12), mais le conseil du centre comprend 5 femmes et 4 hommes.

Hygiène et sécurité : Les actions liées à l'hygiène et la sécurité et au développement durable ne sont pas spécifiques au laboratoire mais sont en adéquation avec celles mises en place par la MSH au printemps 2019, en particulier la création d'un groupe de réflexion « écologie » afin de développer des actions rendant les chercheurs plus responsables dans leurs activités quotidiennes. L'Université Lyon 2 conduit les mêmes réflexions.

## PROJET ET STRATÉGIE À CINQ ANS

### 1- Analyse SWOT

**La pluridisciplinarité.** L'existence de trois axes de recherches au sein du laboratoire n'est pas un frein au développement de la pluridisciplinarité dans la mesure où les chercheurs peuvent très bien participer aux activités de plusieurs axes et que des thèmes ont pu émerger transcendant les objets mêmes de ces derniers. Ainsi celui de la modernisation du droit ou encore de la transparence. Le premier a été traité avec des chercheurs de l'Université del Salvador de Buenos Aires (USAL) et a donné lieu à la création d'une Revue d'actualité juridique Franco-argentine, publiée en ligne, par IJ Editores, à raison de deux numéros par an, dont le premier est paru le 15 mai dernier. Le second, abordé avec des chercheurs de la faculté de droit de l'Université de Tananarive, a permis la rédaction d'un ouvrage collectif qui va être publié par l'Harmattan (collection colloque et rencontre) fin novembre 2019 et a pour titre : « La transparence. Éléments d'analyse en droit français et malgache ».

**Une association forte entre formation et recherche.** Le laboratoire aide financièrement les étudiants des M2 à organiser des événements scientifiques, ils peuvent tout comme les doctorants proposer des contributions, les responsables des masters de la faculté de droit Julie Victoire-Daubié sont tous membres de DCT, enfin certaines manifestations scientifiques prévues par DCT sont intégrées dans les emplois du temps des M2.

**Une Internationalisation marquée.** En plus des collaborations mentionnées supra, l'équipe d'accueil DCT a des liens forts outre-Atlantique, en particulier avec le Canada, comme en témoignent les collaborations régulières avec le Centre de droit des affaires et du commerce international (Université de Montréal) ainsi qu'avec la Chaire en droit de la sécurité et des affaires électroniques de la même université. Ce dernier partenariat est renforcé par l'existence d'un Master 2 « Droit des affaires comparé » en coopération avec l'Université de Montréal. D'autres échanges scientifiques ont été noués. Ainsi avec l'Université d'Ottawa, par la création d'une École internationale d'innovation juridique permettant des rencontres annuelles à Lyon ou Ottawa ; destinées aux chercheurs, doctorants et étudiants avancés (en France, des étudiants de M2 qui se destinent à la thèse de doctorat), elles seront consacrées à la méthodologie de la recherche et à ses implications pour le chercheur. L'approche se veut à la fois réflexive et critique, la première École devrait se tenir au printemps 2020 à Lyon. Nous allons également participer à un programme doctoral ayant pour thème « Law and social change : the challenge of transnational market regulation » unissant un consortium d'Universités européennes, sous l'égide de l'Université Rome 3 qui en assure sa coordination. Le programme consiste en des séminaires proposés par les différents partenaires et en l'organisation de co-diplomation doctorale. Enfin, l'Équipe a des liens avec le Japon, par le biais du Groupe d'études franco-japonais de Droit public, dont l'un de nos membres et responsable d'un axe fait partie, par ailleurs nous avons accueilli un collègue Japonais pendant une année et allons en recevoir un second en 2020 pour une durée identique.

- Points forts par Axe :

#### Axe Droits Fondamentaux

-Recherche fondamentale de haut niveau avec une visibilité nationale et internationale s'appuyant des Masters 2 renforcés et une équipe dynamique de doctorants.

-Transversalité systématique (des thématiques et des approches) inédite en France et association des juridictions locales et nationales.

#### Axe Droit des affaires et des contrats

-Recherche fondamentale de haut niveau autour du gouvernement d'entreprise mais aussi du droit de la propriété intellectuelle.

-Visibilité forte à la fois nationale et internationale des travaux réalisés à travers des colloques et des ouvrages collectifs.

#### Axe Territoires

-L'axe Territoire s'inscrit dans un réseau de collaboration dense et pertinent, à la fois dans le cadre national (GRIDAUH, GRALE, Réseau d'études métropolitaines constitué à la suite du colloque sur la Métropole de Lyon de mars 2018 : Aix-Marseille, Dijon, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes) et international (Groupe d'études franco-japonais de droit public, partenariats avec la Hongrie -Budapest, Szeged-, avec les universités de Sao Paulo, Meiji à Tokyo, et de Gênes), et qui intègre tant des centres de recherche que des institutions locales (ville de Lyon, Métropole de Lyon, AdCF notamment).



- Les thèmes de recherche de l'axe (décentralisation, urbanisme, démocratie locale, métropoles) sont au cœur de problématiques majeures intéressant à la fois la recherche et les politiques nationales et locales, ce qui permet de l'inscrire dans des projets financés locaux, nationaux et internationaux, de constituer des partenariats utiles et diversifiés, et de proposer des recherches transversales intégrant ou sollicitant divers champs juridiques de droit privé et public, diverses disciplines universitaires (économie, sciences politiques, géographie, sociologie, transports, etc.), et permettant d'intégrer les étudiants de M1 et M2.

- *Points à améliorer pour l'ensemble de l'Équipe :*

-Renforcer la communication afin de valoriser nos activités ;

-Augmenter le nombre de doctorants et de docteurs ;

-Améliorer la stabilité de la composition de l'Équipe en ciblant les recrutements en fonction des projets à long terme.

- *Points à améliorer par AXE :*

### **Axe Droits Fondamentaux et Axe Droit des affaires et des contrats**

-Diversifier les thématiques de recherche en organisant davantage de manifestations ou d'études en collaboration avec les autres équipes de recherches en sciences sociales de Lyon 2 (histoire, science politique, sociologie etc.).

### **Axe Territoires**

-Augmenter le nombre de travaux et de recherches portant sur les questions territoriales (notamment mémoires de M2 et thèses) en diversifiant leurs champs d'investigation.

-Améliorer encore la visibilité de l'axe sur la scène locale et nationale, pour en faire un centre reconnu sur les questions juridiques en matière de métropole et d'urbanisme pouvant être sollicité. La création d'un site internet dédié est en cours.

- *Possibilités offertes par le contexte / l'environnement dans lequel elle se trouve :*

-Notre unique tutelle, l'Université Lumière Lyon 2 entend maintenir son soutien financier et patrimonial aux unités de recherche ainsi que des appels à projet interne, soutenir des dynamiques collectives autour de pôles de spécialité auxquels les laboratoires seront associés pour renforcer l'interdisciplinarité. Par ailleurs la réorganisation des PUL (direction scientifique/direction éditoriale) et l'élargissement de la composition du comité éditorial qui comprendra des représentant.es de toutes les disciplines présentes dans l'établissement devrait faciliter la publication de nos manifestations scientifiques qui jusqu'alors étaient systématiquement refusées au regard de l'objet juridique.

-Maintien de l'association avec des chercheurs des autres institutions du site (Lyon 3, Sciences Po Lyon, Saint-Etienne) et des juridictions locales dans le cadre des Transversales pour l'Axe Droit fondamentaux, ainsi qu'avec les organisations professionnelles pour l'Axe Droit des affaires et des contrats.

-Le site lyonnais (Lyon 2, Lyon 3, Saint-Etienne, IEP, ENTPE...) regroupe de nombreux chercheurs de diverses disciplines humaines, sociales et juridiques ouvrant des perspectives de collaboration intéressantes. Le projet dans un avenir proche est d'intégrer le Labex IMU (Intelligence des Mondes Urbains) de Lyon 2, dont les travaux concernent directement l'Axe Territoires, et de mieux exploiter la dynamique de recherche suscitée par la MSH de Lyon-Saint-Etienne.

-Les thèmes de recherche de l'axe Territoires bénéficient également de l'originalité institutionnelle de la Métropole de Lyon, dont le statut unique en France, l'organisation et les compétences spécifiques ainsi que le dynamisme permettent de nouer des partenariats féconds autour de sujets d'études pertinents et attendus (ex : colloque organisé sur les spécificités de la Métropole en 2018, projets de colloque sur les prochaines élections métropolitaines de 2020, sur les compétences de la Métropole en matière d'environnement, d'urbanisme et de transport).

- *Risques liés à ce contexte / cet environnement.*

-Si bien sûr le projet d'université cible est mis en œuvre, le premier risque concerne le rattachement à une école doctorale qui ne serait plus l'EDD de Lyon composée des facultés de droit des Universités de Lyon 2, Lyon 3 et Saint-Etienne, mais une ED uniquement Lyon 2 dont le périmètre est à ce jour ignoré ou non communiqué. Le second est lié à l'incertitude quant aux différentes configurations structurelles touchant tant à la recherche qu'à la formation et de toutes ces conséquences, ce qui ne facilite pas la construction de projets pour les années à venir.

-Pour l'Axe Territoires, d'autres centres de recherches d'autres disciplines (en géographie, urbanisme, économie, science politique ou sociologie) sont également très implantés sur certains thèmes de l'axe et notamment sur les questions urbaines, avec une plus grande capacité d'action humaine, technique et financière. Le risque pour l'axe est alors de ne pas être audible dans ses travaux sur le sujet. Mais en même temps, l'analyse juridique de ces thèmes paraît incontournable et l'axe peut transformer le risque en atout, s'il arrive à intégrer les réseaux déjà constitués (ex : Labex IMU) et à porter lui-même des projets fédérateurs.

## 2 - Structuration, effectifs et orientations scientifiques

L'Équipe d'accueil DCT fait le choix pour son avenir de la continuité fonctionnelle et organisationnelle.

Les départs à la retraite et les mutations devraient être compensés, la faculté ayant demandé trois postes de PR et quatre postes de MCF pour la rentrée 2020/2021

Concernant les objectifs scientifiques et les réalisations attendues, l'Équipe d'accueil DCT entend maintenir ces trois Axes de recherche nonobstant certains éclairages nouveaux et une dynamique accrue pour développer des travaux pluridisciplinaires. Par ailleurs dans le souci d'améliorer encore sa visibilité et de renforcer la valorisation de ses productions son site Web sera refondu.

### Pour l'Axe Droit fondamentaux

Les grandes orientations scientifiques, les choix stratégiques et les objectifs scientifiques ont été fixés au cours du dernier contrat et ne sont pas appelés à connaître d'évolutions majeures. Dans la mesure où l'objectif principal a été de donner, par des manifestations scientifiques pérennes et une importante production doctrinale, une plus grande visibilité à notre Équipe, il s'agit bien au contraire de les ancrer dans le paysage local, national et international.

Le choix d'une approche inédite dans le cadre des Transversales de Lyon 2 (analyser de manière transversale et systématique les différents droits et libertés et leurs techniques de protection) appelle ainsi des déclinaisons successives, qui seront programmées chaque année :

- La motivation des décisions de justice relatives aux droits et libertés sera le thème étudié en novembre 2019.
- Les libertés économiques et le principe d'égalité sont les thèmes dont l'étude est envisagée les années suivantes, le choix définitif tenant cependant compte de l'actualité.

Les colloques co-organisés avec la Chambre Nationale des Huissiers de justice et ceux, traditionnels à Lyon 2, relatifs au droit des étrangers se prolongeront à l'identique, sans que les nouvelles thématiques abordées puissent être pour l'heure définies.

La nouveauté pourrait toutefois résider dans une plus grande ouverture de la recherche aux sciences sociales, prolongeant le mouvement déjà entamé en matière de médiation (réponse en 2019 à un appel d'offre du GIP justice avec le Centre Max Weber sur la justice restaurative). Un projet de recherche collective incluant les doctorants et portant sur « l'opinion publique, la société civile et les juges chargés de la protection des droits fondamentaux » devrait en particulier être mené à partir de septembre 2020 et associer des sociologues.

Le nombre de thèses soutenues devrait également plus que doubler, passant de 2 au cours du dernier contrat à 5, témoignant de la montée en puissance d'une jeune recherche dont la transversalité des thématiques est le point commun et l'apport principal.

Les partenariats (avec les juridictions locales et nationales, les associations qui oeuvrent localement en faveur des droits et libertés et les autres équipes de recherche en sciences sociales de Lyon 2) seront maintenus, approfondis et, si nécessaire, élargis en fonction des thématiques abordées.



## Pour l'Axe Droit des affaires et des contrats

Les grandes orientations scientifiques, les choix stratégiques et les objectifs scientifiques ont été fixés au cours du dernier contrat et ne sont pas appelés à connaître d'évolutions majeures. Il s'agit du gouvernement d'entreprise, de la propriété intellectuelle, industriel, littéraire et artistique, et de travaux plus ponctuels sur le droit des affaires avec une perspective interdisciplinaire.

- Le gouvernement d'entreprise

La gouvernance d'entreprise est devenue un critère de notation de la valeur de l'entreprise, une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs, ainsi qu'un contre-pouvoir actionnarial. Ce point est crucial car il impacte directement le développement économique des pays avec l'apparition sur les marchés financiers d'investisseurs institutionnels dont les critères d'investissement dans une économie donnée dépendent pour beaucoup du respect des principes de Corporate governance. De nombreux travaux ont été réalisés dans ce cadre (colloques, journées d'études, ouvrages collectif) et pour les cinq prochaines années nous souhaitons les poursuivre tout en élargissant notre champ d'investigation vers les pays d'Amérique latine. En effet, lors d'un séminaire doctoral organisé en août 2018 à Buenos Aires, la faiblesse de la compréhension de l'importance de ces principes de bonnes gouvernances est apparue au regard de la situation de l'Argentine, mais aussi de manière plus large de l'ensemble des pays d'Amérique latine, avec peut-être une exception pour le Brésil et le Mexique. Engager une réflexion dans ce domaine apparaît donc comme une nécessité, c'est pourquoi nous avons sollicité un financement PREFALC (Programme Régional France Amérique Latine Caraïbes) pour lequel nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Nous continuerons nos partenariats actuels en particulier avec l'Association française de gouvernement d'entreprise et l'APIA (Association d'administrateurs indépendants).

- La propriété intellectuelle /industrielle/littéraire et artistique

Le droit de la propriété intellectuelle est depuis de nombreuses années un axe fort de recherche au sein de l'Équipe, qu'il s'agisse de problématiques relatives aux brevets et marques mais aussi aux dessins et modèles, pour lesquels l'interaction avec les milieux professionnels est forte ; ou de questions relatives au droit d'auteur et aux droits voisins, notamment sous l'angle des enjeux économiques liés aux développements des techniques de diffusion et de « consommation » des créations. La ligne commune à l'ensemble de ces réflexions tient à la prise en considération d'une part, de la dimension internationale de la propriété intellectuelle, d'autre part, des relations entre ces droits de propriété et l'intérêt général ou d'autres intérêts privés (libertés fondamentales notamment). Ces réflexions qui touchent ces modèles propriétaires singuliers sont développées au sein de l'Équipe, avec des prolongements vers la fiscalité et le droit de la concurrence. Elles sont amenées à se développer encore durant les cinq prochaines années.

Pour la propriété industrielle l'idée est de renforcer la stratégie des entreprises : par la poursuite de la collaboration scientifique sur le droit anglo-saxon des dessins et modèles et du droit d'auteur économique (avec le Professeur Estelle Derclaye de l'University de Nottingham), par la publication d'ouvrages faisant suite à un ouvrage collectif relatif aux stratégies internationales en matière de propriété intellectuelle, par la collaboration accrue avec les milieux professionnels, (Groupe Rhône-Alpes pour la propriété industrielle ; Association des praticiens du droit des marques et des dessins et modèles...) sous forme de conférences, colloques, et d'une participation à l'élaboration de propositions françaises destinées aux institutions internationales.

En droit de la propriété littéraire et artistique, nous menons déjà depuis plusieurs années une collaboration très forte avec l'Université de Lyon 3 (Institut Droit Art Culture) en droit de la culture qui a déjà donné lieu à la création d'une revue en droit et gestion de la culture (Juris Art Etc) éditée chez Dalloz entre 2013 et 2018. La revue a permis un travail scientifique collectif sur des questions spécifiques du droit de la culture s'appuyant sur un important réseau de spécialistes nationaux et internationaux (chercheurs et professionnels). Plusieurs colloques ont été organisés en commun (associant des membres des Équipes du site mais aussi d'autres universités françaises ou étrangères, ainsi que des institutions culturelles du site, telles que des Musées, l'Opéra de Lyon, ou des Festivals (Les Nuits de Fourvière, Biennales de Lyon,...). De nouveaux projets scientifiques sont prévus, dont un colloque qui se tiendra au Canada en février 2020.

Pour les années à venir, nous souhaitons développer encore la visibilité du droit de la propriété intellectuelle sur le site de Lyon, en collaboration avec l'Université Lyon 3 et le Centre Paul Roubier.

Enfin, nous cherchons à renforcer nos réseaux à l'international, notamment avec une activité d'expertise en propriété intellectuelle régulière au Cambodge (auprès du Ministère du commerce et du Ministère des Beaux-arts) et un nouveau partenariat avec l'Azerbaïdjan et aussi avec le Brésil.

- Un droit des affaires enrichi

Suivant une approche interdisciplinaire chère à l'équipe, nous menons des travaux individuels mais aussi collectifs sur le droit commercial et des affaires en général, répondant à une perspective de décloisonnement des différentes branches de droit. Ainsi chaque discipline rattachée au droit des affaires n'est pas analysée de façon isolée mais en résonance et en interaction avec d'autres disciplines comme le droit civil, le droit public etc. Cette approche a été suivie notamment dans le cadre des XXe Rencontres juridiques (organisé par la Faculté de droit en partenariat avec le DCT) portant sur le « droit économique, support de croissance de l'industrie pharmaceutique » (actes publiés en juin 2017 à la revue Lamy droit des affaires) et le sera de nouveau pour les XXIIe éditions en 2019 qui porteront sur le droit et la gastronomie. On la retrouve également dans un autre projet concernant un ouvrage qui sera publié chez Dalloz (collection Dalloz Action), probablement en septembre 2021, relatif au Droit des transports et des mobilités. Il reprendra le plan du code des transports permettant ainsi de présenter et d'analyser aussi bien les modes d'organisation et de régulation de ces activités, que les acteurs (entreprises et salariés), les infrastructures, les engins ou encore les relations contractuelles appréhendées au niveau national, européen et international. Trois membres de l'équipe participent à ce projet, une publiciste et deux privatistes. Nous sommes également très attachés à introduire dans nos travaux collectifs une dimension pratique, par la participation d'avocats ou de juristes d'entreprises, permettant ainsi de nourrir la réflexion universitaire et de renforcer nos liens avec le tissu socio-professionnel. En outre, les colloques et publications réalisés s'insèrent dans les formations, particulièrement en Master 1 droit des affaires et les différents parcours de Master 2 de la mention éponyme. Ce lien entre travaux de recherche collectifs, pratiques professionnelles lyonnaises, et formation des étudiants doit être conservé et surtout consolidé.

#### - Pour l'Axe Territoires

Il n'est pas prévu d'apporter de grands changements aux thèmes de recherches menés dans le cadre de cet Axe, notamment dans les domaines du droit de l'urbanisme, de la métropole de Lyon et de la démocratie locale mais au contraire de continuer à les développer notamment dans le cadre de recherches collectives et transversales avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux déjà mentionnés ou à créer.

Ainsi, les manifestations relatives à l'étude de la Métropole de Lyon continueront d'être organisées dans les années à venir, notamment dans la perspective de sa nouvelle phase de développement liée à la tenue d'élections propres et autonomes en mars 2020 qui vont consacrer son originalité institutionnelle et libérer la menée de ses politiques. Des séminaires avec des chercheurs, des élus et des hauts fonctionnaires de la métropole, et un colloque majeur sont prévus dans les trois ans à venir (élections 2020, urbanisme, valorisation du patrimoine, mobilité, environnement, ressources humaines, rapports avec les autres collectivités, etc.). Le Réseau d'études métropolitaines créé à la suite du colloque de mars 2018 devra devenir plus visible et identifié auprès des partenaires.

Par ailleurs, un projet de coopération 2019-2021 avec l'université de Sao Paulo (IDEX Lyon/Sao Paulo) a été déposé par l'axe Territoire au printemps 2019 (réponse en septembre 2019) sur le thème « Urbanisme démocratique : les cas de Sao Paulo et Lyon » pour étudier la gestion de l'espace dans ces deux métropoles, dans ses aspects institutionnels et les politiques menées (notamment la planification en matière d'urbanisme, la mobilité, la valorisation du patrimoine) et dans les modalités d'implication de l'humain dans l'urbain. Sont impliqués une dizaine d'enseignants-chercheurs lyonnais et paulistes en droit, en urbanisme, et en science politique notamment. Dans ce cadre, deux colloques sont prévus en France et au Brésil ainsi qu'un échange de chercheurs pendant une semaine, avec la menée d'études communes à publier sur internet (vidéos et ouvrage collectif sur Open Editions).

Si le projet de coopération IDEX Lyon-Université de Sao Paulo n'est pas retenu, un projet ANR relatif aux métropoles est envisagé à l'automne 2020 avec les partenaires déjà éprouvés lors du colloque de mars 2018 sur la Métropole de Lyon, élargis à d'autres potentiels issus des réseaux GRALE, OLA et GRIDAUH.

Ces projets sont appelés à améliorer la visibilité et l'attractivité de cet axe, afin d'intégrer de nouveaux enseignants-chercheurs y compris hors faculté de droit, et de susciter des recherches de niveaux Master et Doctorat. Un effort particulier doit être apporté à ce renouvellement.

## ANNEXES

### **Annexe 1 :** Lettre d'engagement

La lettre d'engagement (ci-après) signée par le/la directeur(rice) d'unité certifie l'exactitude des données contenues dans le dossier d'autoévaluation et devra être jointe à ce document.

### **Annexe 2 :** Organigramme fonctionnel

Une présentation schématique du mode d'organisation de l'unité de recherche devra être jointe à ce document.

### **Annexe 3 :** Équipements, plateformes

Une liste des équipements et des plateformes utilisés par l'unité de recherche pourra être jointe à ce document.

### **Annexe 4 :** Produits et activités de la recherche

Une liste des produits et activités de la recherche sera dressée par catégorie et devra être jointe à ce document. Pour cela, vous utiliserez la maquette « Annexe 4 » [téléchargeable sur le site du Hcéres](#)

#### ANNEXE 4 - Produits et activités de la recherche

En cohérence avec les données chiffrées de l'onglet 4 du fichier Excel « Données du contrat en cours », on remplira ce document destiné à l'évaluation du critère 1 du référentiel de l'évaluation « Produits et activités de la recherche », pour l'ensemble de l'unité et pour chaque équipe / thème.



Département d'évaluation  
de la recherche

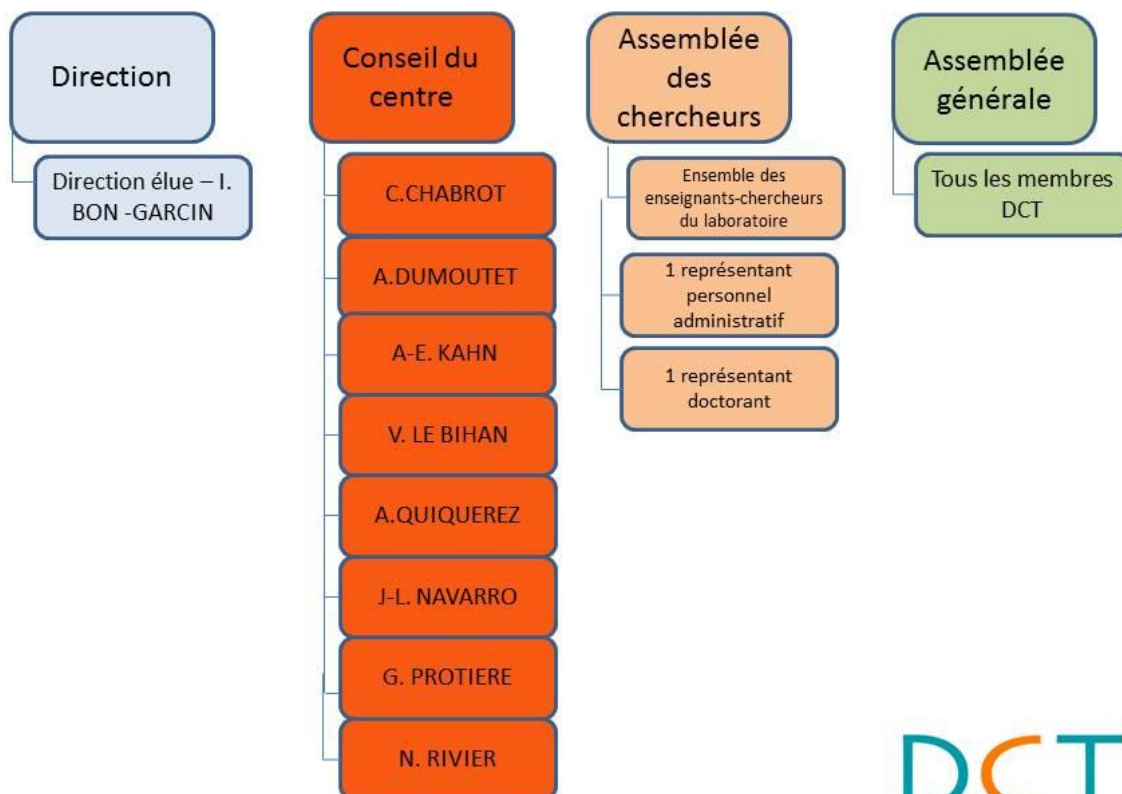
## Annexe 1 : lettre d'engagement

Lyon , le 1<sup>er</sup>/07/2019

Je, soussignée Mme Bon-Garcin Isabelle en tant que directrice de l'entité de recherche, Droits Contrats Territoires (EA 4573) certifie, par la présente, l'exactitude des données contenues dans le dossier d'autoévaluation, comprenant le document d'autoévaluation et les deux fichiers Excel « Données du contrat en cours » et « Données du prochain contrat ».

**Annexe 2 :** Organigramme fonctionnel

### Gouvernance Laboratoire DCT



**Annexe 3 :** Équipements, plateformes

Aucune liste des équipements et des plateformes utilisés par l'unité de recherche.

**Annexe 4 :** Produits et activités de la recherche

Voir document joint